

gné va de minuit à minuit, à moins d'une autre délimitation formellement indiquée. Cependant, quand l'indulgence est donnée pour une fête, le Saint-Père accorde d'ordinaire qu'on puisse accomplir les œuvres prescrites pour gagner l'indulgence, dès la veille, à partir de l'heure où, d'après l'usage approuvé par l'Eglise, on récite les vêpres au chœur, jusqu'au coucher du soleil, le lendemain, et même jusqu'à la fin du crépuscule. Mais il faut que ce privilège soit exprimé expressément dans l'acte de concession.

17<sup>e</sup> Outre les œuvres spéciales à chaque indulgence, quelles sont les œuvres généralement prescrites pour la plupart des indulgences plénières ?

Rép. — Les actes de concession prescrivent d'ordinaire la confession et la communion, la visite d'une église, des prières à l'intention du Souverain-Pontife.

(A suivre).

## CONSECRATION DE MGR DECELLES

Les fêtes célébrées à St-Hyacinthe la semaine dernière, à l'occasion du sacre de Mgr Decelles, ont permis à la population de ce diocèse de faire une belle et grande démonstration religieuse. Le 8 mars, veille de la consécration, M. Dessaulle, maire de cette ville, a présenté à l'Evêque élu une adresse qui traduisait fidèlement les sentiments de sympathie respectueuse de ses concitoyens pour Mgr Decelles.

Dans sa réponse, Sa Grandeur a fait une délicate allusion à la prospérité de St-Hyacinthe :

« Aujourd'hui, je revois votre ville considérablement agrandie et embellie, et faisant, par sa prospérité, l'admiration des étrangers qui la visitent. Tout ce que je vois démontre, sans doute, l'activité et l'esprit d'entreprise qui animent les citoyens de St-Hyacinthe, mais je m'adresse à une population trop chrétienne pour craindre d'affirmer la part que la divine Providence a eue, dans cette marche constante de votre ville vers le progrès. D'ailleurs, les Institutions Religieuses de tous genres qui couvrent le sol de votre cité, tout en attestant la vivacité de votre foi, sont la preuve éclatante des bénédictions que Dieu se plaît à répandre sur ses habitants : je vous félicite donc, et je bénis le ciel des insignes faveurs dont vous êtes l'objet.

« Je vous remercie, Monsieur le maire, de l'appréciation si